

DÉCEMBRE 2007

Le Vallacquois

Décembre 2007 Volume IV Numéro 4



Bulletin
d'informations
municipales

AU COEUR DE LA NATURE

*Que la paix et la joie
de cette Fête soient avec vous
tous les jours de cette
nouvelle Année !
Meilleurs Voeux !*

Le conseil, la direction générale
et tous les employés de la municipalité.



www.municipalite.val-des-lacs.qc.ca

MOT DE LA MAIRESSE

POUR 2008, QUELLES SERONT LES PROCHAINES ACTIONS DE LA MUNICIPALITÉ ?



Chères concitoyennes

Chers concitoyens

Vos priorités sont nos priorités

La municipalité de Val-des-Lacs est fière de rendre compte à vous, citoyens.

Tout au cours de l'année 2007, votre municipalité a redoublé d'efforts pour améliorer les standards de qualité dans ses services et mieux planifier son avenir. Une municipalité plus respectueuse de sa population, de sa culture, de son patrimoine et de son environnement

sera, pour les prochaines années, les grandes lignes directrices.

Malgré un contexte politique difficile, votre municipalité progresse. Après deux ans d'efforts, les résultats positifs ajoutés à une gestion saine et prudente, nous garantissons que les années à venir seront encore meilleures.

Nous devons également continuer à améliorer le développement de notre collectivité. La façon de gouverner aujourd'hui, qui fait l'admiration de nos voisins, est le résultat d'un travail ardu mais combien valorisant.

La santé économique, la préservation de l'environnement et du patrimoine municipal ainsi que la richesse culturelle sont l'affaire de tous. Plus que jamais, nous devons redoubler d'ardeur afin de répondre aux aspirations des Vallacquois et Vallacquoises.

Aidez-nous à y parvenir.

À l'intérieur de votre bulletin, se trouve une panoplie d'informations importantes reliées à la vie citoyenne et aux droits et obligations qui lui sont reliés.

Pour plus d'information sur ces sujets, pour en discuter ou pour formuler des demandes, n'hésitez pas à venir me rencontrer soit lors des séances du conseil ou à mon bureau, il me fera plaisir de répondre à vos préoccupations.

Berthe Bélanger, mairesse

Val-des-Lacs :

UNE MUNICIPALITÉ INCLUSIVE ENCOURAGEANT LA PARTICIPATION CITOYENNE



« Les bénévoles font grandir la communauté » traduit bien la vision que nous avons comme municipalité pour améliorer et maintenir le bien-être des gens de notre milieu. Pour l'année 2007 c'est un total de plusieurs heures qui ont été effectuées par les bénévoles consacrés aux différents comités. Vous comprendrez sans aucun doute l'impact que les bénévoles ont dans notre communauté.

Un grand merci pour votre grande générosité.

Il n'y a pas d'âge pour être bénévoles

Les personnes désirant s'impliquer comme bénévoles ou obtenir de l'information sur les différentes possibilités de bénévolat peuvent communiquer à l'hôtel de ville où il nous fera plaisir de répondre à vos questions.

PRIX « HUARD »

Afin de souligner l'excellence au programme de soutien technique des lacs, un prix « Huard » a été décerné à la municipalité de Val-des-Lacs pour sa contribution à la protection des lacs.

PRIX LEADERSHIP MUNICIPAL

Nomination de la Municipalité de Val-des-Lacs

La municipalité de Val-des-Lacs a été nommée finaliste au concours « Le prix leadership municipal de la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec ».

Les principaux critères de sélection du concours étaient l'impact et le caractère novateur de la réalisation « Plan stratégiques de la Municipalité et développement du Noyaux villageois ».

La nomination de la municipalité de Val-des-Lacs est déjà un trophée en soi dont nous devons tous être fiers.

Félicitations et remerciement au comité de la table d'harmonisation qui ont collaboré à l'élaboration du plan stratégique de la municipalité.

Comme quoi vos idées et recommandations font du chemin. **Bravo !**

UN NOUVEAU SERVICE GRATUIT à Val-des-Lacs pour se départir de ses résidus domestiques dangereux

Sur le territoire de la MRC des Laurentides, les résidants produisent plus de 60 tonnes métriques de déchets domestiques dangereux par année qui se retrouvent malheureusement en majorité enfouis dans le sol. Pour enrayer cette pollution, la MRC des Laurentides, en collaboration avec la municipalité de Val-des-Lacs, mettra en place dès le début de l'année 2008, un dépôt permanent pour que les résidants y apportent leurs résidus domestiques dangereux (peintures, huiles, pesticides, piles, etc). Étant donné leur nocivité pour l'environnement, ces produits ne doivent en aucun cas se retrouver dans la collecte des déchets et encore moins dans celle des encombrants ou des matières recyclables. Pour connaître le lieu et l'horaire du dépôt, surveillez l'annonce dans les journaux.

Quels sont les produits acceptés ?



- Aérosols
- Batteries
- Bombonnes de propane
- Cartouches d'encre
- Huiles de moteur usagées
- Oxydants
- Peintures, vernis et solvants
- Pesticides et engrais
- Piles
- Produits nettoyants
- Téléphones cellulaires



Chaque contenant doit être exclusivement de provenance résidentielle. Tous les produits doivent être rapportés dans leur contenant d'origine avec, s'il y a lieu, un symbole inflammable identifiable. Les pneus peuvent être apportés chez un garagiste et la plupart des pharmacies acceptent les médicaments périmés.

Quels sont les produits refusés ?

- Armes à feu, munitions et explosifs
- BPC
- Déchets radioactifs et biomédicaux

Pour diminuer notre consommation de produits toxiques

De plus en plus de produits biodégradables sont offerts sur le marché et vous permettent de les utiliser et de vous en débarrasser en toute sécurité. Surveillez les étiquettes.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec la municipalité au 819 326-5624 poste 3600.

Service de sécurité incendie LE CHAUFFAGE AU BOIS Une étincelle suffirait !



Pendant la période hivernale, un nombre important de Vallacquoises et Vallacquois profitent de la chaleur et du confort que leur procure leur poêle à bois ou leur foyer. Bien que chaleureux et romantiques, ces appareils de chauffage d'appoint sont la source de nombreux incendies à Val-des-Lacs. C'est pourquoi il est essentiel d'avoir un appareil bien installé, bien entretenu et bien utilisé. On doit aussi avoir au moins un avertisseur de fumée et un avertisseur de monoxyde de carbone pour éviter une intoxication mortelle. Un extincteur portatif devrait également se trouver près du poêle ou du foyer, car une étincelle suffit pour transformer de belles flammes réconfortantes en un incendie dévastateur. Nous profitons de cette période pour informer les citoyens de notre municipalité à ce sujet.

Une nouvelle fiche d'information dans le site Web

Procurez-vous la nouvelle fiche d'information « Le chauffage au bois » qui vous rappelle les principaux conseils à donner à la population sur l'achat, l'installation, l'entretien d'un appareil de chauffage au bois ainsi que sur d'autres mesures à prendre pour l'utiliser en toute sécurité. La fiche et le modèle de communiqué sont accessibles au www.msp.gouv.qc.ca/incende, sous la rubrique « Prévention ».

BONNE NOUVELLE AUX CITOYENS

Le 1^{er} octobre, le gouvernement du Québec annonçait une aide financière de **400 160 \$** pour la rénovation de l'hôtel de ville de la municipalité de Val-des-Lacs. « La réalisation de ces travaux contribuera à améliorer les services offerts à la population et aura des retombées positives sur la qualité de vie des gens ».

En tant que mairesse, je suis fière d'avoir représenté la municipalité de Val-des-Lacs et fait connaître nos besoins en tant que municipalité dévitalisée auprès du ministère des affaires municipales. Je remercie toutes les personnes qui ont collaboré à la réalisation de ce projet, attaché politique et personnes ressources.

« Cet investissement est bienvenu dans notre communauté qui gagne en popularité depuis quelques années ».



Un peu d'histoire

La municipalité de Val-des-Lacs a établi son édifice administratif au 349, chemin Val-des-Lacs. Ces locaux qui datent de 1950, abritaient une école du village jusque vers les années 1960. En 1982 la bâtisse a été rénovée en ajoutant une nouvelle partie mais sans nécessairement tenir compte de toutes les normes de sécurité rattachées aux édifices publics. Aucun entretien ou rénovation importante n'ont été faits à ce jour.

Des lacunes importantes sont notées au niveau de l'électricité

(fil non isolé, utilisation de rallonge, courant coupé régulièrement, etc...). Les murs intérieurs sont faits en carton-fibre pré-fini. L'isolant entre les murs pourrait causer, de part sa composition, de graves problèmes. Poutres de soutien nécessaires ainsi que des renforts aux fermes de toit, sortie de secours non réglementaire, isolation, etc...

La subvention est dédiée pour la mise en normes de l'hôtel de ville seulement, telque présentée au ministère.

Les citoyens seront avisés au fur et à mesure des démarches de la municipalité et pourront poser des questions relativement au projet de rénovation de l'hôtel de ville.

URBANISME



Aux cours de la période du 1^{er} janvier au 1^{er} novembre 2007, deux cents permis ont été émis par la municipalité de Val-des-Lacs, ce qui représente des inspections et suivi des permis émis.

- Plusieurs modifications réglementaires et projet de règlement.
- Étude de plusieurs dérogations mineures.
- Évaluation de trois projets de développement.
- Inventaire complet des rives sur les lacs du territoire.

Le secteur résidentiel s'est doté de nouvelles constructions. En outre, des permis ont été délivrés à des particuliers pour la réalisation de travaux de rénovation et d'agrandissement.

Aussi, pour la même période, la municipalité est heureuse de la construction de deux projets de maison unifamiliales qui sauront répondre aux besoins d'autant de familles.

Au-delà de la croissance économique inhérente au développement des municipalités environnantes, la création de projet à Val-des-Lacs est assujettie à des contrôles de qualité très sévères, au respect de l'environnement et à la protection des paysages.

Ceci étant un enjeu majeur au coeur des préoccupations de la municipalité de Val-des-Lacs.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS, DES SUGGESTIONS OU DES COMMENTAIRES ?

N'HÉSITÉZ SURTOUT PAS À COMMUNIQUER AVEC NOUS.

MA VIE, MA MUNICIPALITÉ

Consolidation du noyau villageois

ÉGLISE/PRESBYTÈRE

En janvier 2006, la Municipalité de Val-des-Lacs décidait d'amorcer le processus d'élaboration de son plan stratégique de développement. Bien que le conseil municipal demeure le responsable du dossier, il était souhaité et nécessaire que la communauté soit directement impliquée dans le processus de planification. C'est par cette table d'harmonisation que ce sont dégagés des principes importants :

Que « Val-des-Lacs assure à ses résidents un milieu de vie paisible permettant en même temps des occasions de rencontre ».

Que des lieux de rassemblement doivent être aménagés autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Analyser les opportunités et élaborer les scénarios de développement des bâtiments et retenir celui qui présenterait le plus d'avantages pour la population : coût, faisabilité, technique, revitalisation.

Établir les besoins de la communauté au niveau de la salle communautaire, des bureaux (Hôtel de ville) et d'une bibliothèque.

Le manque de locaux adéquats pour la communauté présente un risque important pour le maintien de la participation de la population au développement communautaire.

La population permanente ne cesse d'augmenter depuis 1991, une variation de 53%. Les services administratifs requièrent de plus en plus l'utilisation de la seule bâtisse principale (hôtel de ville).

Depuis 2001, le sous-sol de l'hôtel doit être utilisé pour l'inspecteur de la voirie et urbanisme, la coordonnatrice des loisirs et culture, la bibliothèque ainsi que le bureau de la mairesse, ce qui empêche depuis, la tenue du Camp de jour et de lieu de rassemblement pour les enfants. Au premier étage le nombre de personnes pour le rassemblement se limite à 35, considérant que l'édifice n'est pas adapté aux normes de sécurité.

Afin d'éviter que l'église et le presbytère tombent aux mains du secteur privé, la municipalité de Val-des-Lacs a conclu une entente avec la fabrique de Sainte-Agathe et le diocèse de Mont-Laurier pour un transfert de titre et un protocole d'entente. Suite à cette entente, un plan d'action est présentement en préparation pour la prise en charge par la municipalité.

L'utilisation de l'église et du presbytère permettra d'offrir des lieux multidisciplinaires, que l'édifice municipal ne peut offrir parce que ses locaux sont déjà occupés par le service administratif.

La municipalité déposera un règlement pour protéger son patrimoine « église et presbytère », permettant de produire des demandes de subvention.

CULTURE



La municipalité se dotera en 2008 d'une politique de la culture.

Nous souhaitons la bienvenue au comité culturel de mesdames Ghislaine Poitras et Suzanne Cloutier. Un atout pour la municipalité.

UNE MUNICIPALITÉ DOTÉE D'UNE ADMINISTRATION PERFORMANTE QUI EST EN CONSTANTE AMÉLIORATION

- Coopération avec les organismes de la municipalité offrant de l'aide et support aux citoyens.
- Amélioration du système des plaintes et requêtes.
- Renforcement et contrôle des finances.
- Élaboration d'un plan de communication (site internet).
- Mise en place du remboursement de taxe en quatre versements.

POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2007-2014

Cette politique repose sur une responsabilité partagée entre le gouvernement du Québec et les élus municipaux qui vise à assurer le développement des communautés rurales. Une enveloppe de **225 000 \$** a été autorisée sur 7 ans pour la municipalité de Val-des-Lacs. Ce montant sera dédié au développement de la communauté dans le cadre « Développement noyaux villageois ».

UNE MUNICIPALITÉ BRANCHÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LES RESSOURCES ET L'EXPERTISE

Élaboration pour 2008, politique d'accueil aux nouveaux arrivants et production d'une pochette d'accueil.

Publication des procès verbaux sur le site Internet de la municipalité.

Subventions à diverses organisations du milieu en vue de renforcer et de soutenir leurs efforts.

FAITS SAILLANTS MISE EN OEUVRE POUR 2007-2008 DOSSIER IMPORTANT

Une demande a été déposée auprès du Ministère du transport pour une voie d'accotement sur la route appartenant au ministère, située Chemin Val-des-Lacs afin qu'un espace réservé aux piétons soit aménagé sur le chemin pour circuler librement et en toute sécurité. Des pressions sont faites pour que le Ministère prenne action dans ce dossier. La qualité de vie des citoyens du secteur est menacée, donc des pressions seront faites pour que le ministère prenne au sérieux la requête déposée en septembre 2007.

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ

Dans le Cadre du programme Fonds de diversification et de développement (Mono-Industriel)

La municipalité s'est vue octroyer un montant de **330 000 \$**.

La municipalité de Val-des-Lacs subit les contrecoups de l'intensité du développement touristique de la région. Dans le cadre du programme mono-industrielle, la municipalité de Val-des-Lacs souhaite se doter d'un plan d'aménagement de territoire afin d'orienter son développement socio-économique.

Une demande d'appui a été déposée à la MRC des Laurentides.

BILAN POSITIF POUR LE RÉSEAU ROUTIER

Le réseau routier demeure une de nos plus grandes préoccupations. Nous savons l'importance que la communauté accorde aux chemins.



Il a fallu remettre à niveau certains chemins. À cet effet la municipalité est à revoir une restructuration et mise à jour des travaux et méthodes de voirie. Nous avons procédé au curetage de 29 km de fossé, au nettoyage, repérage et identification de 150 ponceaux. Les efforts de la municipalité ne s'arrêtent pas là. Nous allons déposer, au début de l'année 2008, un plan stratégique pour une planification structurée et efficace, la réfection de certaines artères et chemins connecteurs de la municipalité. La municipalité déposera une demande d'aide auprès du gouvernement.

Le retour de la taxe « Retour d'essence » a permis la réfection du pont du lac Durocher et du Petit Lac Orignal. Ces deux ponts avaient été considérés et étaient déclarés dans les mesures d'urgence, un investissement de **140 520 \$**.

Nous avons évalué les conditions de notre réseau routier dont l'évaluation, l'estimation et le rapport de la dégradation de trois artères principales selon les critères exigés par le Ministère du transport.

- Inventaire et réparation de la signalisation pour trois tronçons principaux.
- Travaux de renaturalisation des infrastructures de voirie.
- Correction des chemins Éric et Nadeau.
- Asphaltage d'une partie du chemin La Quenouille.
- Consolidation des travaux de couverture de sécurité des incendies.
- Glissière de sécurité chemin Hudon.